



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le lundi 15 septembre 2025

Le Département renouvelle son appel à projet pour soutenir les initiatives de participation citoyenne

Afin de soutenir les démarches participatives, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (re)lance son appel à projets à destination des associations et des sociétés coopératives d'intérêt collectif. Objectif : impulser de nouvelles dynamiques participatives qui pourront influencer la déclinaison des politiques départementales.

Le Département de Meurthe-et-Moselle en est convaincu : la parole citoyenne constitue un levier fort pour enrichir ses politiques publiques et ses actions. Après une première expérimentation en 2023, un appel à projets pluriannuel a été lancé en 2024, 7 candidatures avaient été retenues.

Parmi elles, citons le projet de tiers-lieu à Lunéville par les Petits Débrouillards qui a ouvert ses portes en juin, la démarche participative de l'association FLORE 54 sur le Massif de Haye qui a récolté beaucoup de contributions citoyennes, ou encore le jardin pédagogique « Sème ta graine » réalisé par les jeunes de la Mission locale du Val de Lorraine.

Convaincu de son utilité, le Département a décidé de renouveler ce fonds de soutien pour faire émerger des initiatives novatrices dans tous les domaines relevant de ses compétences (jeunesse, action sociale, culture, autonomie, transition écologique, etc.), en encourageant et en soutenant des démarches participatives en Meurthe-et-Moselle.

La participation citoyenne au cœur des projets

« C'est un appel que nous lançons aux associations qui œuvrent pour le vivre ensemble et qui ont à cœur de faire émerger la parole citoyenne », souligne Chaynesse Khirouni, présidente du Conseil départemental. « C'est aussi un appel aux projets nouveaux, émergents, ambitieux, originaux, qui, sans le savoir, n'ont parfois besoin que de ce petit coup de pouce pour réaliser de grandes actions », abonde le conseiller départemental délégué à la Participation citoyenne, Émilien Martin-Triffandier.

L'aide apportée a également pour but de créer du lien et d'expérimenter grâce à l'intelligence collective. Les projets des candidats répondront à un ou plusieurs de ces 5 objectifs :

- Articuler les grandes questions de société à l'action départementale,
- Faire participer les citoyens à l'action publique,
- Adopter une méthode innovante et collaborative,
- Ancrer le projet dans le territoire,
- Contribuer à faire société.

Un appel à projets ouvert jusqu'au 29 septembre

L'enveloppe financière totale dédiée à cet appel à projets s'élève à 50 000 € en 2025. Sont éligibles à cet appel à projets les associations et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) meurthe-et-mosellanes qui s'inscrivent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire ; qu'il s'agisse d'un club de Judo, d'une association d'animation de la vie rurale, d'une société coopérative qui agit pour l'environnement ou d'un collectif citoyen constitué, etc. Nul besoin que l'objet de l'organisme soit consacré exclusivement à la citoyenneté.

Les porteurs de projet ont jusqu'au **lundi 29 septembre 2025 à 12h** pour déposer un dossier de demande de subvention. Les subventions allouées s'inscriront dans une fourchette allant de 1 000 € à 10 000 € et ne pourront excéder 80 % du coût total du projet.

Plus d'informations : <https://meurthe-et-moselle.fr/actu/le-departement-renouvelle-son-appel-projet-pour-soutenir-les-initiatives-de-participation>